

En application d'une délégation du Comité Syndical

Séance du : 01 Juin 2023

B06_2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin, à 17h30

Le Bureau Syndical, régulièrement convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à MONTFERRAND, siège administratif du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

M. Jean-Clément CASSAN est désigné comme secrétaire de séance.

Étaient présents :

HEBRARD Gilbert
ADROIT Sophie
ASENSIO Brice
BODIN Pierre
BONDOUY Guy
CASSAN Jean-Clément
EDOUARD Valérie
FABRE Christian
GUERRA Olivier
HOURQUET Laurent
MALMAISON Patricia
MARECHAL Martine
NACCACHE Nathalie
PETIT Jean-Marie
PORTET Christian
SIORAT Florence

Excusés :

GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
MIR Virginie
SERRANO Serge
VILESPY Estelle

En exercice : 26

Présents : 16

Nombre de votants : 14

Objet : Réponse à l'Appel à Projets Plan Paysages du Ministère de la Transition Écologique

Vu les statuts du PETR et notamment ses compétences en matière de projet de territoire et en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale

Vu la délibération 26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le SCoT

Vu la délibération 22/2020 du 10 février 2020 portant sur l'adoption du PCAET

Vu la délibération 22/2020 du 31 Aout 2020 Délégation de pouvoir au Bureau syndical de la faculté d'émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement

Considérant que l'un des axes fort du PCAET concerne le développement de la production d'énergies renouvelables, à travers des projets maîtrisés, acceptés et adaptés aux différents EPCI.

Considérant par ailleurs le contenu du DOB, et plus précisément l'inscription dans les perspectives pour 2023 : « la coordination du Plan Climat à l'échelle du PETR et la mise en œuvre du plan d'actions à l'échelle du Pays animées par la commission de travail transition énergétique, avec notamment la poursuite de formation des élus et techniciens du territoire aux enjeux des ENR et la définition d'une stratégie à verser au SCOT, le portage du service de Conseil en Energie Partagé pour les communes adhérentes et l'étude de ses perspectives post programme financé par l'Ademe et le Leader.»

Considérant les enjeux paysagers du territoire, ainsi que l'importance de la préservation du cadre de vie dans le maintien de l'attractivité du territoire,

Considérant le calendrier de la révision du SCoT,

M. le Président présente l'Appel à Projets Plan Paysages 2023 du Ministère de la Transition Écologique :

- Cet appel à projet vise à mobiliser les acteurs politiques, économiques et sociaux du territoire afin de construire un projet de territoire basé sur le paysage,
- Il offre un soutien financier de 30 000 euros sur trois ans (pour de l'ingénierie interne ou un prestataire extérieur), ainsi qu'un accompagnement technique par la DREAL

M. le Président rappelle que dans le cadre du SCoT et du PCAET, le PETR du Pays Lauragais engage une démarche globale d'appropriation des enjeux du développement des énergies renouvelables par les élus du territoire.

Cette démarche, qui a débuté en 2022, par la formation des élus à ces enjeux, se poursuit en 2023 par l'accompagnement et la coordination de :

1. La concertation de trajectoires énergétiques par intercommunalité
2. la rédaction de chartes intercommunales de développement des énergies renouvelables
3. L'intégration dans le futur SCoT de prescriptions permettant un développement des énergies renouvelables concerté et maîtrisé.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège du PETR : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 chemin de l'Obélisque. 11320 Montferland - Tél. : 04.68.60.50.54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 06/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20230601-E06_2023-DE

Au vu des actualités du programme de travail 2023 et années suivantes, de l'actuelle loi d'accélération du développement des Energies Renouvelables et des enjeux du territoire, il est proposé de répondre à cet appel à projet sur la thématique de l'intégration paysagère des énergies renouvelables.

La démarche de Plan de Paysage va permettre au territoire de croiser l'enjeu du développement des énergies renouvelables avec les nombreux enjeux paysagers du territoire (canal du Midi, PNR Haut-Languedoc, sites classés, paysages agricoles, etc.), avec pour objectif de rendu final des prescriptions à inscrire dans le SCoT et/ou dans les chartes de développement des énergies renouvelables des EPCI.

Compte tenu du calendrier opportun d'ateliers de concertation des élus sur la thématique des énergies renouvelable et de la révision du SCoT à venir, M. le Président propose que le PETR du Pays Lauragais réponde à l'Appel à Projet Plan Paysages 2023, avant la date limite du 20 juin.

**Après débats, le Bureau Syndical, Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de :**

1°) – **REPONDRE** à l'Appel à Projet Plan Paysages du Ministère de la Transition Énergétique sur la thématique de l'intégration paysagère des énergies renouvelables, dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET et de la révision n°2 du SCoT

2°) – **DONNER** mandat à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Fait à Avignonet Lauragais, le 1er juin 2023

Le Président,



Gilbert HEBRARD.